



ÉTAT D'AVANCEMENT 2025

Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*)
Bassin d'Arcachon (33)
© Joseph Sabra - Région Nouvelle-Aquitaine

Stratégie régionale pour LA BIODIVERSITÉ Nouvelle-Aquitaine 2023-2032



remerciements

L'équipe d'animation de la SRB tient à remercier l'ensemble des partenaires ayant contribué au suivi annuel de la SRB Nouvelle-Aquitaine, notamment par la transmission d'informations et de données relatives à leur domaine d'activité.

Maîtrise d'ouvrage :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, Office Français de la Biodiversité - Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine

Rédacteurs :

Yvonnick Guinard (ARB NA), Valérie Moral (Comité français de l'IUCN), Marie Rozat (DREAL SPN), Joseph Sabra (Région Nouvelle-Aquitaine), Véronique Césari (OFB)

Contributeurs :

Nicolas Lignie, Marie-Amélie Pineau-Meunier, Amandine Pouzet, Baptiste Regnery, Amandine Ribreau, Marie Sellier (ARB NA), Grégory Caze (CBN-SA),

Dado Kande (DREAL SAHPL), Mathilde Bonnet, Arnaud Delbary, Alexis Guiet, Sophie Kerloc'h, Aurore Perrault, Vanessa Rispal (DREAL SPN), Paul Fromage (FAUNA), Gabrielle Lamontagne, Sidonie Verdeil (OFB), Magali Contrasty, Olivier Brousseau, Ludivine Tinlot, Nicolas Martin (Région Nouvelle-Aquitaine), Marie Locascio (Saucats-la Bréde)

Mise en forme du document :
ARB Nouvelle-Aquitaine



Nid de cigogne sur plate-forme et nichoir de faucon crécerelle,
Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (17)
© Thierry Degen - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Sommaire

PRÉAMBULE

6

PARTIE 1 animation de la SRB et mobilisation des acteurs

7 > 10

PARTIE 2 mise en œuvre des actions de la SRB

11 > 25

➤ **ORIENTATION A** - UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE PROTECTION RENFORCÉE DE LA BIODIVERSITÉ

➤ **ORIENTATION B** - DES TERRITOIRES ENGAGÉS MOBILISANT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LEUR AMÉNAGEMENT

➤ **ORIENTATION C** - LA BIODIVERSITÉ COMME CONDITION ET ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

➤ **ORIENTATION D** - UNE SOCIÉTÉ RECONNECTÉE À LA NATURE, FORMÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ ET MOBILISÉE POUR AGIR

➤ **ORIENTATION E** - LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES, COHÉRENTES ET EFFICACES

PARTIE 3 perspectives 2026

26

GLOSSAIRE

27





préambule

Conformément à la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016, la **Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine** (SRB NA) constitue un **cadre d'action co-construit** issu d'un **diagnostic partagé** avec les acteurs du territoire régional.

Adoptée le 22 octobre 2022 par les élus régionaux puis validée par le comité régional de la biodiversité et le préfet de région pour une durée de 10 ans (2023 – 2032), la SRB NA est **co-pilotée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État**, à travers la DREAL et l'OFB. L'animation et le suivi de la SRB ont été confiés à l'ARB Nouvelle-Aquitaine.

La SRB Nouvelle-Aquitaine est ainsi un document de cadrage pour agir collectivement en faveur de la biodiversité. Son [plan d'action](#) se structure autour de 5 orientations et comporte 49 actions.



Figure 1. Orientations du plan d'action de la SRB Nouvelle-Aquitaine

La SRB Nouvelle-Aquitaine a fait l'objet d'un lancement officiel en mars 2023 à l'occasion d'un séminaire régional réunissant les différents acteurs de la préservation de la biodiversité. La première année a permis de préciser les modalités de mise en œuvre de la SRB. Parallèlement, devenue établissement public de coopération environnementale, l'ARB Nouvelle-Aquitaine a été positionnée au cœur de l'animation et du suivi de la SRB. La stratégie a ensuite pu pleinement se déployer à partir de 2024.

Ce deuxième bilan s'inscrit dans le cadre du suivi de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Il vise à témoigner de l'**avancement annuel de la stratégie**. Il porte notamment sur l'animation des dispositifs déployés

pour associer les structures partenaires à la SRB ; ainsi que sur la mise en œuvre du plan d'action. Il compile pour l'année écoulée les avancées significatives effectuées et un panel d'indicateurs clés.

Cet état d'avancement viendra également alimenter l'évaluation intermédiaire (2027) et l'évaluation finale (2032) de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Ce document est issu d'un travail de synthèse réalisé par l'équipe d'animation de la SRB et n'a pas pour finalité l'exhaustivité.

PARTIE 1 animation de la SRB et mobilisation des acteurs

La SRB Nouvelle-Aquitaine est un cadre d'action commun pour agir en faveur de la biodiversité. **Sa mise en œuvre s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs néo-aquitains.** Plusieurs dispositifs de mise en œuvre sont déployés et animés en ce sens par une équipe composée de la Région Nouvelle-Aquitaine, la DREAL, l'OFB, l'ARB NA et le Comité français de l'IUCN.

3 échelles de mise en œuvre

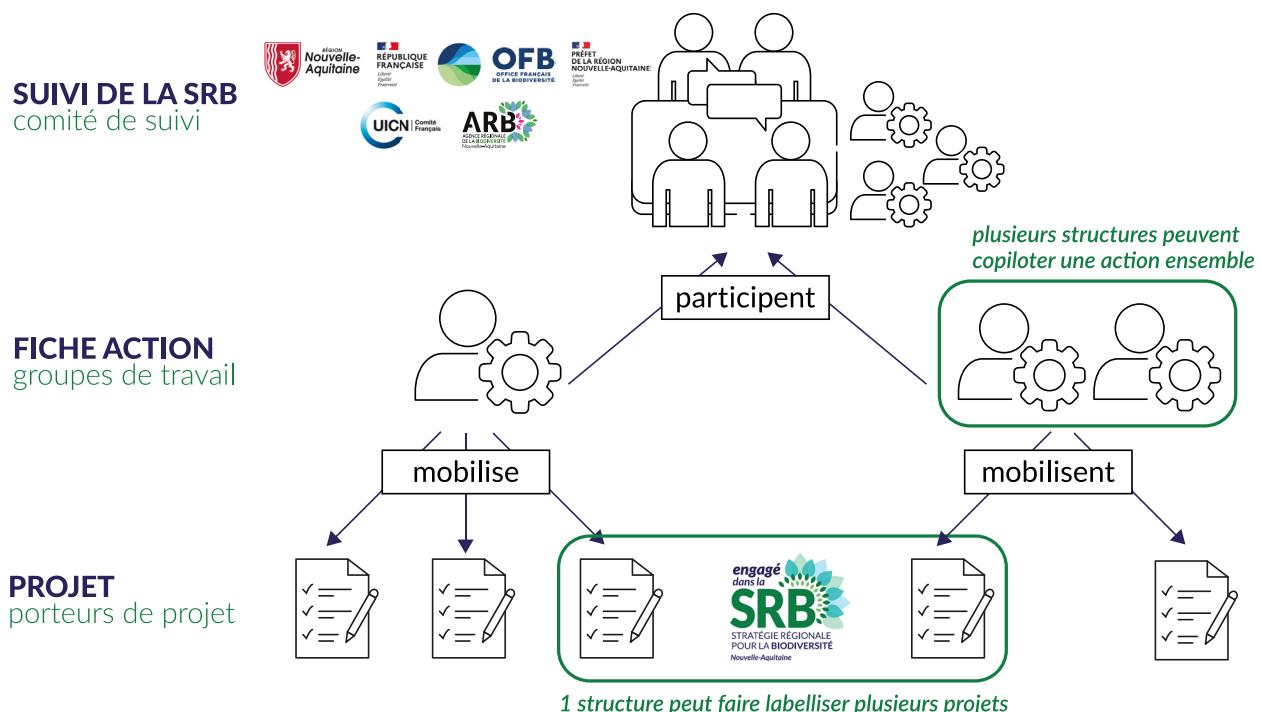


Figure 2. Échelles de mise en œuvre de la SRB Nouvelle-Aquitaine

COMITÉ DE SUIVI

Le **comité de suivi de la SRB** est l'instance chargée d'en suivre l'avancement, de dresser les bilans annuels et d'examiner les demandes de labellisation. Il réunit l'ensemble des acteurs impliqués dans la SRB. Le comité de suivi a été réuni le mardi 13 janvier 2025 à la maison de la Région de Poitiers et a rassemblé une quarantaine de participants issus des GT SRB.

3^e comité de suivi SRB
© Valérie Barbier





ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL	DATE(S)	PRINCIPALES AVANCÉES
Haies	4 février, 23 mai 8 décembre	Travail sur une table attributaire commune pour la saisie des plantations Réflexion sur la structuration d'un observatoire régional
EEDD	11 février	Partage des actions en cours Réflexion sur les indicateurs de suivi
Agroécologie	16 septembre	Positionnement de l'ARB NA sur la thématique Modalités de pilotage des fiches actions
Entreprises	27 novembre	Partage des actions en cours Perspectives 2026 pour l'animation régionale EEN (gouvernance, accompagnements collectifs, club des engagés...)
Nature en ville	4 décembre	Partage des productions 2025 (voir ci-dessous) Réflexion sur les indicateurs de suivi Travail sur l'organisation d'une journée technique à destination des collectivités

Figure 3 : Tableau récapitulatif des groupes de travail réunis en 2025

LABEL « ENGAGÉ DANS LA SRB NOUVELLE-AQUITAINE »

Le label « Engagé dans la SRB » est attribué aux projets concourants à l'atteinte des objectifs de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Il vise à reconnaître la contribution des projets particulièrement ambitieux et exemplaires et à les valoriser en vue de leur essaimage (pastille-vidéo, fiche de présentation, réseaux sociaux...).



Figure 4. Label « Engagé dans la SRB Nouvelle-Aquitaine »

Le label peut être directement sollicité par les porteurs de projet en renseignant un formulaire dédié. Après l'instruction de la demande au regard des critères de labellisation, le label est attribué par le comité de suivi. Une procédure de labellisation facilitée a aussi été mise en place grâce à une passerelle avec certains dispositifs d'accompagnement : les appels à projet de la Région Nouvelle-Aquitaine (Nature & Transitions, Zones humides, ACTE) et la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature. Les projets lauréats de ces dispositifs sont automatiquement proposés à la labellisation.

En 2025 l'équipe d'animation a poursuivi le développement de la stratégie de labellisation et des dispositifs passerelles avec notamment l'intégration d'une sélection de projets « biodiversité » et « renaturation des villes et villages » subventionnés par le Fonds Vert.



UNE STRATÉGIE PROCHE DES ACTEURS

Outre son animation interne, la SRB s'exporte également auprès des autres démarches et évènements connexes en lien avec la biodiversité.

LES RENCONTRES BIODIVERSITÉ ET TERRITOIRES

L'équipe d'animation (ARB NA, OFB et Région) était notamment présente tout au long des [Rencontres Biodiversité et Territoires](#) organisées par l'OFB dont la deuxième édition s'est tenue à Bordeaux les 8, 10 et 11 juillet 2025.

Les Rencontres Biodiversité et Territoires se tiennent tous les deux ans ; elles ont pour objectif de donner à voir et de partager les leviers d'action en faveur de la biodiversité dans les collectivités. Bordeaux a accueilli l'édition de 2025 les 9-10 et 11 juillet. Soutenues par le partenariat local avec la ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la Région et le département de la Gironde, elles ont rassemblé plus de 1300 participants.

Lors des deux premières journées, une soixantaine d'ateliers, sur des thématiques variées se sont tenus au palais des congrès à Bordeaux ; proposant des outils et des méthodes, une meilleure prise en compte de la biodiversité dans nos activités, faisant le point sur les stratégies de protection et restauration de la nature. La troisième journée, qui a mobilisé de nombreux acteurs locaux, était consacrée à des visites de terrain ; très appréciées elles permettaient de se projeter dans les possibilités d'action en faveur de la biodiversité de manière très concrète.

Les jours qui précédaient, les 7 et 8 juillet, les Rencontres de la Biodiversité Ultramarines se sont également tenues sur le bassin d'Arcachon, pour échanger sur les expérimentations des territoires et travailler à des solutions de résilience, au bénéfice de la biodiversité et des habitants.



Stand commun au Rencontres Biodiversité & Territoires
© Tiffany Léger - ARB NA



PRODUCTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL « COLLECTIVITÉS ET BIODIVERSITÉ » DU COMITÉ FRANÇAIS DE L'UICN

Dans le cadre de son partenariat avec le Comité français de l'UICN, la Région Nouvelle-Aquitaine participe activement, aux côtés de l'Agence régionale de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARB NA), au groupe de travail national « Collectivités & Biodiversité » (GT CT) du Comité français de l'UICN. Cette plateforme nationale d'échanges et de propositions réunit près de 140 organismes œuvrant pour la biodiversité dans les territoires.

Cette année, le Comité français de l'UICN, avec son GT CT et l'appui de l'Office français de la biodiversité, finalise la [boîte à outils des SRB](#), un guide technique composé d'une dizaine de fiches thématiques destinées à accompagner les territoires (largement fondées sur des retours d'expérience de la SRB Nouvelle-Aquitaine).

AVIS DU CNB

Dans le cadre de ses travaux de suivi de la Stratégie nationale biodiversité (SNB), le Comité national de la biodiversité (CNB) a créé un groupe de travail dédié à l'articulation entre cette stratégie nationale et les stratégies régionales de la biodiversité (SRB). Ce groupe avait pour objectifs :

- d'examiner la cohérence du déploiement et du contenu des différentes stratégies,
- d'identifier les freins à leur bonne articulation,
- de proposer des solutions permettant d'optimiser l'atteinte des objectifs fixés dans chaque document stratégique, dans une cohérence d'ensemble entre SRB et SNB.

Il a notamment conduit aux auditions de la Région Nouvelle-Aquitaine, accompagnée de l'ARB NA, de la Direction régionale de l'OFB et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le 5 février 2025. Ses travaux ont abouti à la publication d'un avis sur l'articulation entre la SNB 2030 et les SRB, comprenant 11 recommandations, adopté en séance plénière du CNB le 2 octobre 2025.

L'analyse de cohérence entre la SRB Nouvelle-Aquitaine et la SNB 2030, réalisée par le Comité français de l'UICN dans le cadre de son partenariat avec la Région, a conclu à une très bonne convergence entre les deux documents.

LA COP TERRITORIALE NOUVELLE-AQUITAIN : UN CADRE D'ACTION COMMUN

Au niveau régional, la démarche de planification écologique, co-portée par le préfet de région et le président du conseil régional, avance dans sa mise en œuvre de la feuille de route régionale 2025-2030. La COP du 13 novembre 2025 est venue consacrer un point d'étape important de la démarche de planification écologique et d'adaptation au changement climatique en région.

À l'issue de concertations conduites dans les départements, ayant associé plus de 700 acteurs du territoire, entre juin et octobre 2025, plusieurs axes de travail prioritaires ont été identifiés en matière d'adaptation au changement climatique dont la gestion de la ressource en eau, la prévention des risques naturels, le recul du trait de côte, la préservation des écosystèmes et de la biodiversité, la gestion durable des forêts et la prévention des incendies, la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Les actions « écosystèmes et biodiversité » prioritaires sont issues ou en cohérence avec les actions de la SRB NA.

Pour aller plus loin

[COP - Jeudi 13 novembre 2025 | La préfecture et les services de l'État en région Nouvelle-Aquitaine](#)



PARTIE 2 mise en œuvre des actions de la SRB

Le suivi de la mise en œuvre de la SRB est alimenté par le recensement des projets contribuant à des avancées significatives dans la réalisation des actions identifiées. Cette approche qualitative est complétée par le suivi d'indicateurs de mise en œuvre et d'indicateurs de résultats. Le présent document constitue une synthèse du bilan annuel de la SRB. Il n'a pas vocation à être exhaustif dans les projets et les indicateurs exposés.

ORIENTATION A UNE MEILLEURE CONNAISSANCE ET UNE PROTECTION RENFORCEE DE LA BIODIVERSITE

Partage de l'information naturaliste dans les pôles SINP

ACTIONS : A1, A2, A3

En Nouvelle-Aquitaine, le Système d'Information de l'iNventaire du Patrimoine naturel (SINP) est structuré autour de trois pôles :

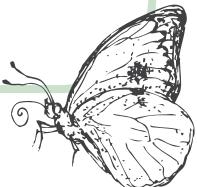
- L'[Observatoire de la Biodiversité Végétale](#), animé par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, pour la flore, la fonge et les habitats ;
- L'[Observatoire FAUNA](#) pour la faune ;
- La [Réserve Naturelle Géologique de Saucats-La Brède](#) pour la géologie.

Ces pôles ont notamment pour rôle la bancarisation et la gestion des données régionales, leur livraison à la plateforme nationale de l'INPN, ainsi que l'intégration des données issues de ce même niveau national. L'amélioration des connaissances naturalistes et la centralisation des données au niveau de la plateforme régionale du SINP permettent notamment de résorber les lacunes, de prioriser les actions de conservation et de gestion et d'aider les porteurs de projet à identifier et à prendre en compte les enjeux de biodiversité.

➤ Nombre de données d'occurrence sur la flore et la fonge partagées dans le SINP régional en 2025 : +364 177 données (par rapport à 2024)
Avec au total à fin 2025 : 7 341 584 observations
Source : OBV NA

➤ Nombre de données d'occurrence sur la faune partagées dans le SINP régional en 2025 :
+409 312 données (par rapport à 2024)
Avec au total à fin 2025 : 4 473 073 observations
Source : [Observatoire FAUNA](#)

➤ Nombre de sites géologiques de Nouvelle-Aquitaine intégrés à l'INPG à fin 2025 au total : 591 sites à l'Inventaire du Patrimoine géologique (580 sites en 2024)
Source : [RNG Saucats-La Brède](#)





Mise en œuvre du plan d'action territorial pour les aires protégées :

ACTIONS : A6, A7

La Stratégie Nationale Aires Protégées (SNAP) est déclinée par un plan d'actions territorial (PAT) visant pour la région Nouvelle-Aquitaine l'**extension du réseau d'aires protégées** et le renforcement du réseau existant par l'**amélioration de la gestion de ces aires protégées et de leur intégration territoriale**. Malgré des enjeux de protection de la biodiversité réels, la Nouvelle-Aquitaine est faiblement couverte par les protections fortes avec seulement 0,5 % de son territoire (coeur du parc national des Pyrénées, réserves naturelles nationales et régionales existantes, arrêtés de protection, réserves biologiques). L'ambition affichée **régionalement est de porter rapidement cette surface de protection forte à 1 % du territoire régional**.

Le PAT Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur **plus de 60 projets d'aires protégées** examinés par les comités départementaux aires protégées (CDAP) installés par les préfets de département.

AVANCÉES 2025 :

L'année 2025 a été marquée par une actualité particulièrement riche pour les réserves naturelles régionales avec la création de trois nouvelles réserves et l'extension d'une réserve préexistante.

Par deux délibérations prises les **17 mars et 16 juin 2025**, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière a classé les réserves naturelles régionales de la Vallée du Pressoir (Deux-Sèvres), du Marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre Niortaise (Deux-Sèvres) ainsi que de la vallée de la Maronne et des Tours de Merle (Corrèze). Le Conseil Régional a également acté l'extension de la réserve naturelle régionale de la Massonne (Charente-Maritime) avec l'intégration de 103 nouveaux hectares à l'issue d'une concertation avec les propriétaires et acteurs de protection de l'environnement.

Ces nouveaux classements permettent la protection stricte de 516 nouveaux hectares à enjeux, contribuant ainsi à l'atteinte de l'objectif de protection forte à 1 % du territoire régional.

Outre les réserves naturelles régionales, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour les Aires protégées en 2025 s'est traduite, à travers le Plan d'Action Territorial, par l'avancement de plusieurs projets, notamment la publication des listes de sites géologiques à protéger sur les départements du Lot-et-Garonne et de la Gironde, d'Arrêtés Préfectoraux



Les Tours de Merle

© Région Nouvelle-Aquitaine

de Protection de Biotope (en faveur des chiroptères en Dordogne, de Géotope en Charente), d'extension de la Réserve Biologique Dirigée de Lacanau en forêt domaniale en Gironde.

Des projets structurants portés par des partenaires techniques ont été accompagnés, que ce soit pour déployer la stratégie de création d'aires protégées (études sur les sites naturels à enjeux de biodiversité végétale portée par les Conservatoires Botaniques Nationaux), ou pour améliorer la qualité de gestion du réseau existant d'aires protégées, notamment faciliter l'appropriation des réserves naturelles avec l'étude « Valeurs ajoutées » portée par Réserves Naturelles de France, qui a permis de démontrer les bénéfices rendus par les réserves et leurs écosystèmes sur leur territoire, en complément de la valeur première, intrinsèque et inestimable de la nature.

CHIFFRES CLÉS :

L'étude « Valeurs ajoutées des réserves naturelles », présentée en novembre 2025, a permis de mettre en évidence les bénéfices rendus par 26 services écosystémiques sur des réserves (régulation de la qualité de l'eau, du climat global, activités récréatives...), équivalant à une valeur de 1 938€/ha/an. Par extrapolation aux 35 réserves naturelles de Nouvelle-Aquitaine (26 779ha), la valeur moyenne des services écosystémiques générés par 1€ de budget annuel d'une réserve est de 2 à 4€.

➤ **Surfaces sous maîtrise foncière du CEN**
- total des surfaces acquises ou en gestion :
8533,8 hectares (+ 708,8 ha par rapport à 2024)

Source : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine



Gestion et restauration des milieux aquatiques

ACTION : A8

➤ **RESTAURATION GLOBALE DES ZONES HUMIDES ET DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AUTOUR DES LACS MÉDOCAINS** par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Étangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG).

Ce projet global soutenu dans le cadre du CPER par le Service Eau de la Région Nouvelle Aquitaine.

Dans le cadre des dispositions du SAGE des Lacs Médocains adopté (2013) et révisé, le SIAEBVELG a engagé un programme global et ambitieux de restauration et de reconnexion de zones humides en tête de bassins versant (300 ha), à la confluence entre les cours d'eau et les Lacs (500 ha) et autour du Canal des Étangs (1500 ha) ainsi que des continuités écologiques (axe prioritaire Plan National anguille) par l'aménagement de plusieurs ouvrages sur les canaux reliant les lacs au Bassin d'Arcachon (12 passes à poissons aménagées, 6 ouvrages arasés pour 50 km rouverts). Le projet comprend au total 6 opérations dont 3 relevant de la restauration de la continuité écologique (axe stratégique espèces amphihalines) et 3 de la restauration/gestion des zones humides (bassin versant Natura 2000, Réserves nationale et régionale).

Site internet

[Documents du Plan d'actions pour les Zones humides - SIAEBVELG - Lacs Médocains](#)



➤ **RESTAURATION DE LA ZONE HUMIDE DE LAVEYRAT PORTÉE PAR LA COMMUNE DE CHAMPNÉTERY (87)** – Projet lauréat de l'AAP « Accélérer la restauration des Zones humides en Nouvelle Aquitaine ».

La commune de Champnétery souhaite restaurer une zone humide qui a été drainée par des fossés et plantée en résineux dans les années 1980. Cette zone humide para-tourbeuse de 1,64 ha est comprise dans la forêt sectionale de Laveyrat d'une surface totale d'environ 37 ha.

Le PETR du Pays Monts et Barrages, le CEN NA et l'ONF accompagnent techniquement la commune pour la réalisation du projet. Les travaux portent sur 0,8 ha et consistent au comblement des 12 fossés drainants par l'aménagement de barrages (palissades

en bois), l'apport du broyat et de la tourbe issue du chantier de restauration pour éviter que le bois se dégrade. Ce projet doit permettre de réduire voire stopper la dynamique de minéralisation de la tourbe par assèchement et donc de relargage de carbone, de maintenir voire développer les surfaces de végétations tourbeuses patrimoniales et les espèces associées et de restaurer les capacités fonctionnelles liées à la ressource en eau (stockage, régulation des crues, épuration).

Réintroduction de Visons d'Europe et d'Outardes Canepetière

ACTION : A13

Le vison d'Europe comme l'Outarde canepetière bénéficient chacun d'un Plan National d'Actions (PNA) qui définit les actions à mettre en œuvre pour la restauration des populations de ces espèces. Pour soutenir les populations sauvages, des opérations de réintroduction d'individus ont été conduites à l'été et automne 2025 en Nouvelle-Aquitaine.

Le parc animalier Zoodyssée, propriété du département des Deux-Sèvres et soutenu par la Région, abrite plusieurs élevages conservatoires, dont ceux consacrés au Vison d'Europe et à l'Outarde canepetière. Les animaux nés dans ces élevages participent à la conservation des espèces en captivité et contribuent au soutien des populations sauvages. Pour le Vison d'Europe, les premières réintroductions ont eu lieu à l'été 2025, une première en France ! Après une acclimatation, 10 jeunes visons équipés d'émetteurs VHF ont été relâchés et sont suivis par des agents de l'OFB, du GREGE et de la LPO. Cette première étape du programme de réintroduction, prévu pour durer au moins 10 ans, est le fruit d'un travail en étroite collaboration avec les structures animatrices de sites Natura 2000, les élus, et les partenaires de terrain.

Lien vers le film des premiers lâchés sur la chaîne YouTube de l'OFB :

<https://www.youtube.com/watch?v=h-knjffwodU>





Pour l'Outarde, le travail de l'élevage conservatoire a permis de relâcher 24 poussins sur le Centre-Ouest (dont 15 oiseaux en Nouvelle-Aquitaine sur le département des Deux-Sèvres). Ces poussins sont issus du cheptel reproducteur et des actions de protection des nichées. En complément de cette action de renforcement des populations, des actions de restauration et d'amélioration de l'habitat de l'Outarde sont mises en place via des mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) favorables à l'espèce (installation/maintien de prairie avec retard de fauche). Fin 2025, plus de 9 900 ha sont engagés en MAEC.

Pour plus d'information :

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/plans-nationaux-d-actions-8-l-outarde-canepetiere-a14860.html>



Outil cartographique visant à faciliter les conditions de reproduction des grands rapaces PNA

ACTION : A13

Dans le cadre de sa coordination de plusieurs PNA (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour Fauve) et pour favoriser les conditions de reproduction et limiter les risques liés aux activités anthonpiques, le Service Patrimoine Naturel de la DREAL NA a produit une cartographie des zones de sensibilité majeure (ZSM) de ces espèces. Ces ZSM sont constituées principalement des sites de reproduction et plus rarement des dortoirs et sites de réintroduction et sont associées à un calendrier basé sur le cycle de reproduction de l'espèce. L'objectif étant de limiter ou de reporter les activités humaines potentiellement dérangeantes. Ce travail a été réalisé en partenariat avec la LPO Aquitaine et Nature en Occitanie, notamment pour la médiation autour de ces espèces.

Pour plus d'information :

https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/le-gypaete-barbu-a1738.html#H_Document-de-principes-des-ZSM



Lancement officiel de la Stratégie Régionale sur les Espèces Exotiques Envahissantes

ACTION : A14

Après une adoption en 2024, la Stratégie Régionale sur les Espèces Exotiques Envahissantes a officiellement été lancée en 2025 avec notamment plusieurs faits marquants :

➤ VOLET CONNAISSANCE :

Validation par le CSRPN le 5 juin de La liste régionale hiérarchisée des espèces exotiques envahissantes de faune de Nouvelle-Aquitaine réalisée par Fauna (publication 2026). La liste des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine, réalisée par le CBNSA, est parue en 2023.

➤ VOLET GESTION :

de nombreuses opérations de gestion ont été réalisées en 2025. Le rapportage européen des actions menées de 2019 à 2024 a été réalisé sur la base des données communiquées par une vingtaine de structures. Un collectif d'acteurs sur le traitement des produits issus de la gestion des VEE a été animé par SOLTENA en partenariat avec l'ARB NA. Dans ce cadre une journée technique a été organisée le 16 octobre 2025, Véolia et le Centre de Ressources EEE.

➤ VOLET COMMUNICATION :

L'ARB NA travaille sur le site portail EEE en Nouvelle-Aquitaine. Il sera présenté en COPIL début 2026.

➤ VOLET RÉSEAU D'ACTEURS EEE EN NOUVELLE-AQUITAIN (REEENA) :

Il se constitue progressivement et sera mis en lumière au travers du site portail. Une première rencontre des acteurs devrait avoir lieu en 2026.

ORIENTATION B

DES TERRITOIRES ENGAGÉS MOBILISANT LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE POUR LEUR AMÉNAGEMENT

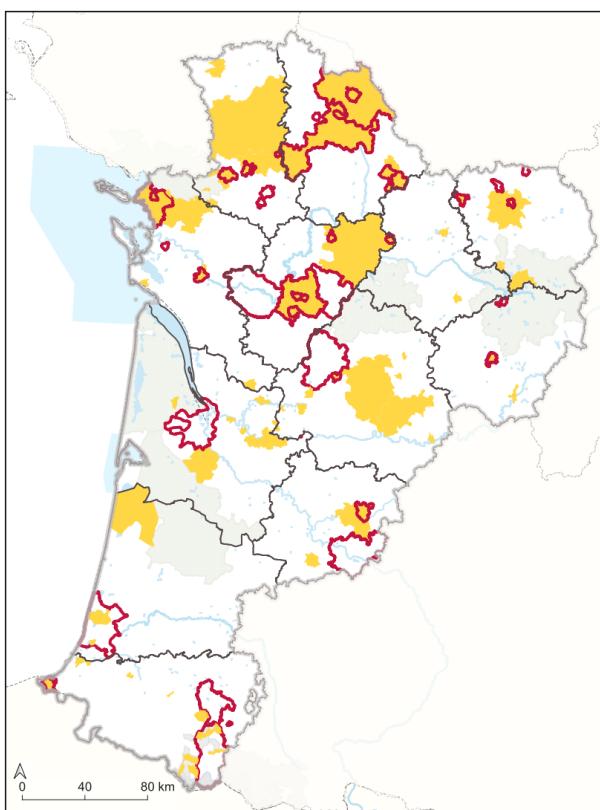
Accompagner les collectivités

ACTION : B17

Les communes et EPCI à fiscalité propre constituent une échelle pertinente de prise en compte de la biodiversité dans la politique d'aménagement du territoire. **L'action B17 vise à encourager ce passage à l'action !**

Réel outil d'aide à une planification écologique locale, le dispositif **Atlas de la Biodiversité Communal (ABC)** vise à mieux connaître la biodiversité de son territoire et identifier des zones à enjeux en vue de faciliter le passage à l'action. En favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, acteurs locaux et habitants au-delà des cercles d'initiés, l'ABC implique l'ensemble des acteurs et citoyens.

Les dispositifs ABC & TEN en Nouvelle-Aquitaine Période 2017-2025 (ABC)/ 2022-2025 (TEN)



En Nouvelle-Aquitaine :

552 communes ont engagé un ABC, soit **12%** du territoire.

En 2025, 4 nouvelles collectivités ont été lauréates de l'appel à projets :

- Grand Châtellerault (86)
- Nueil-Les-Aubiers (79)
- Biriatou (64)
- Genissac (33)

Ces ABC permettront d'accroître la connaissance naturaliste sur une superficie de 1 262 km² et pourront potentiellement sensibiliser 92 811 habitants.

Dispositifs de mobilisation

- ABC
- TEN
- Zonages
 - Parc Naturel Marin (PNM)
 - Parc Naturel Régional (PNR)
 - Parc National des Pyrénées (PNP)
- Limites administratives



EDITEE LE : 29/01/26
Sources des données : OFB
Fonds cartographiques : BD TOPO 1/250 000
EXPRESS IGN ®
Corin Land Cover, EGM
Système de coordonnées : EPSG-2154

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Liberté
Egalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANCAIS
DE LA BIODIVERSITE





Le dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) est une reconnaissance qui a pour ambition de faire émerger, reconnaître, développer et valoriser l'engagement volontaire des collectivités en faveur de la biodiversité, à travers la mise en œuvre d'un plan d'action pluriannuel et territorialisé.

Proportion de la surface régionale (*) inscrite dans une démarche d'ABC



*%: Surface cumulée des collectivités réalisant un ABC rapportée à la surface de la région Nouvelle-Aquitaine (depuis 2017)

Proportion de la surface régionale* inscrite dans une démarche TEN



*%: surface cumulée des collectivités engagées dans un TEN rapportée à celle de la région Nouvelle-Aquitaine

Source OFB, intégration projets conventionnés

En 2025, **4** nouveaux territoires (une commune, trois EPCI) ont été reconnus [Territoires Engagés pour la Nature \(TEN\)](#), rejoignant un réseau régional de 43 TEN couvrant 11,2% de la superficie régionale terrestre et 34,2% de la population.

Un jury TEN s'est réuni le 21 novembre 2025 et a évalué 24 candidatures (dont 21 demandes de renouvellement). Les résultats seront communiqués début 2026.

STRATÉGIES LOCALES DE BIODIVERSITÉ

En 2025, l'ARB NA a renforcé son action auprès des collectivités via un Appel à candidatures qui a permis de recruter 6 territoires volontaires pour élaborer leur [Stratégie Locale en faveur de la Biodiversité \(SLB\)](#) et tester une nouvelle méthode d'accompagnement.

L'ARB NA accompagne ces territoires pendant deux ans afin de les aider à produire des documents stratégiques ainsi que des outils et des retours d'expérience permettant l'essaimage de la démarche sur l'ensemble de la région.

En parallèle, l'ARB NA accompagne d'autres collectivités sur les SLB, au fil de l'eau et selon leurs besoins. Enfin, l'ARB NA et la Région sont intervenues à l'initiative de Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine dans un webinaire en date du 21 janvier 2025 sur « [La biodiversité dans les projets de transitions territoriales](#) » portant notamment sur les démarches de stratégies locales de biodiversité ainsi que l'engagement des collectivités dans TEN.



Solutions Fondées sur la Nature

ACTION : B18

En 2025, la dynamique régionale autour des Solutions fondées sur la Nature (SfN) s'est consolidée, notamment à travers l'organisation de nombreux évènements de sensibilisation ayant pour objectif de favoriser l'intégration des approches SfN dans les politiques d'aménagement, d'adaptation au changement climatique et de gestion de l'eau en Nouvelle-Aquitaine.

Une première [journée régionale SfN](#) a été co-organisée par l'OFB, la Région Nouvelle-Aquitaine et le PNR du Marais poitevin afin de mettre en avant le rôle des SfN pour la résilience des territoires aux impacts du changement climatique. Cette journée a été accompagnée d'actions de sensibilisation ciblant les agents du Conseil régional, l'ensemble des CAUE néo-aquitains, ainsi qu'une journée organisée par l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne autour de l'enjeu « Ralentir l'eau ». Ces temps d'échanges ont permis d'élargir le réseau d'acteurs mobilisés et de renforcer l'acculturation aux SfN dans les structures d'accompagnement des territoires.



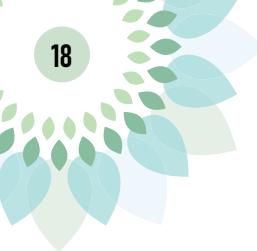
Groupe projet SfN © Acclimaterra

La valorisation des projets SfN suit également son cours : une [base de donnée régionale de retours d'expériences](#), créée dans le cadre du projet Life ARTISAN, rassemble désormais plus de 200 projets, [15 projets emblématiques](#) ont été mis en lumière au sein d'une [brochure « Le Climat change, adaptons-nous avec la Nature en Nouvelle-Aquitaine »](#), l'agence de l'eau Adour-Garonne a réalisé [10 fiches de retours d'expériences SfN](#), et plusieurs visites de terrains ont été organisées pour mettre en avant des projets, comme à la réserve de Terres d'Oiseaux, sur la gestion intégrée des marais littoraux.

Pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives, la Région a lancé un [appel à projets SfN](#) ciblé sur [la lutte contre les îlots de chaleur urbains](#). En parallèle, une [boîte à outils nationale](#) rassemblant l'ensemble des ressources méthodologiques utiles à la conception et à la mise en œuvre des SfN a été mise à disposition des porteurs de projets.

À chaque territoire ses solutions





Nature en ville

ACTION : B23

En 2025, le groupe de travail SRB relatif à la Nature en ville s'est structuré sous le pilotage des deux agences d'urbanisme de la région, l'[A'URBA](#) et l'[AUDAP](#). Le groupe de travail a ainsi permis d'établir un glossaire relatif à la nature en ville ainsi que de développer un [tableau actualisé des financements disponibles](#) sur la thématique de la Nature en ville à destination des porteurs de projet.

foncière des zones d'activité économique, dans le but de renforcer l'utilisation des espaces déjà aménagés/ urbanisés et d'éviter ainsi les extensions urbaines sur des espaces naturels, agricoles et forestiers (4 lauréats sur 2025).

« Éviter, Réduire, Compenser »

ACTION : B21

Parmi les principales actions de la communauté en 2025, citons les publications de la synthèse du deuxième séminaire régional ERC ainsi que d'un document de préconisations sur l'anticipation des procédures ERC. Les deux dernières journées de développement des compétences à destination des élus se sont tenues à Limoges (16 janvier) et Bordeaux (5 février) et une synthèse a été mise en ligne au printemps. L'ARB NA a aussi réalisé une travail sur la restaurabilité des milieux naturels en Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un stage de fin d'études.

54 participant.e.s (hors intervenant.e.s)

31 élu.e.s formés

Retrouvez les actions de la communauté ERC sur :
<https://www.erc-nouvelle-aquitaine.fr>



Lutte contre les îlots de chaleur urbains et nature en ville

ACTIONS : B18, B23

La Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion en matière de fonds européens, a lancé en 2025 un [appel à projets sur fonds FEDER](#) pour la lutte contre les îlots de chaleur urbains et faisant prioritairement appel aux solutions fondées sur la nature. Ce nouveau dispositif doit permettre l'adaptation des espaces publics urbains en Nouvelle-Aquitaine face aux effets du changement climatique, notamment par la désimperméabilisation et la végétalisation favorisant ainsi le rôle et la place de la nature en ville.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les collectivités et autres acteurs locaux, le SAHPL de la DREAL, en association avec les directions départementales des territoires a réalisé une plaquette de sensibilisation à la renaturation. Cette plaquette fait suite à celle de 2023, sur la sobriété foncière. Il s'agit de dépasser les idées reçues, d'inciter à l'action en mettant en valeur des initiatives locales dans des contextes territoriaux différents, des solutions possibles qui répondent à des enjeux diversifiés dont la protection de la biodiversité, dans un contexte de changement climatique.

Retrouvez la plaquette :

[« LA RENATURATION vers une meilleure résilience des territoires en NOUVELLE-AQUITAINE »](#)



Prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et sobriété foncière

ACTIONS : B20, B22

En 2025 les services de la Région, en lien avec ceux de la DREAL et des DDT(M) ont conseillé et accompagné 17 territoires pour la prise en compte de la biodiversité et de la trame verte et bleue dans leurs documents d'urbanisme Scot ou PLUi et pour l'atteinte des objectifs du zéro artificialisation nette.

En outre, la Région a également lancé un Appel à manifestation d'intérêt « sobriété foncière » sur l'élaboration de stratégies foncières territoriales, la densification douce pavillonnaire, et l'optimisation

➤ SÉCURISER LA RÉGLEMENTATION ESPÈCES PROTÉGÉES ET LA DÉMARCHE ERC

Environ 1.200 dérogations "Espèces protégées" sont accordées en France chaque année, par environ 140 instructeurs répartis dans les DREAL ou DDT du territoire. Cette procédure est longue et implique de nombreuses étapes et acteurs tiers, afin de permettre une bonne application de la démarche ERC. La réalisation des contrôles est déterminante dans l'application effective de la réglementation.

En s'appuyant sur le site « démarches.numériques.gouv.fr », le MTE et la DINUM ont créé un outil numérique « Pitchou » en cours de développement et diffusion, déjà applicable en Nouvelle-Aquitaine, qui facilite la gestion et le suivi des dossiers Espèces Protégées, pour toutes les parties prenantes, de la phase amont au contrôle du respect des mesures

ERC. Ses utilisateurs principaux sont les instructeurs et instructrices Espèces Protégées, et rapidement cet outil devra permettre aux autres parties prenantes d'accéder et de participer aux dossiers qui les concernent (porteurs de projet, BE, CNPN, CSRPN, MTE etc.).

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter l'équipe à pitchou@beta.gouv.fr ou à découvrir la page de présentation de l'outil <https://beta.gouv.fr/startups/pitchou.html#>



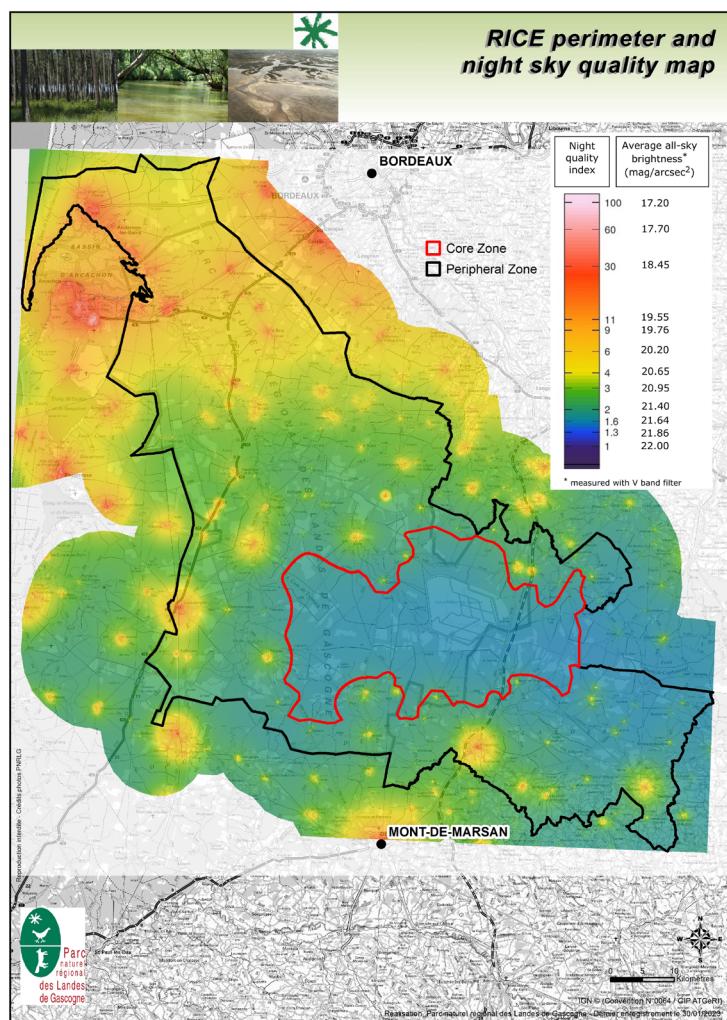
Trame noire et réserve de ciel étoilé

ACTION : B24

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne a obtenu en début d'année 2025, le label Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) récompensant les efforts de tout un territoire pour la préservation de la biodiversité nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse.

Cette labellisation, attribuée par l'association DarkSky International, permet au PNR de rejoindre les 22 territoires dans le monde déjà labellisés dont 6 en France.

Par ailleurs, les villes de Bignoux (86) et de Pillac (16) ont été labellisées cette année toutes les deux, 5 étoiles (Villes et Villages Etoilés).



ORIENTATION C

LA BIODIVERSITÉ COMME CONDITION ET ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lancement de la zone atelier de Grand Poitiers

ACTION : C30

Le rapport [Ecobiose](#) commandité par la Région Nouvelle-Aquitaine sur le rôle et la contribution des socio-écosystèmes en Nouvelle-Aquitaine a mis en exergue la nécessité de se doter de territoires pilotes pour expérimenter de nouvelles pratiques agricoles et des gouvernances plus favorables à la biodiversité. L'objectif étant de démontrer scientifiquement et par des exemples opérationnels que **l'agroécologie et la sylvоécologie sont des modèles économiques pertinents apportant une plus-value environnementale/climat et santé, qui peuvent s'ancrer durablement dans les territoires.**

Après le lancement d'une première zone atelier sur le territoire du Parc des Landes de Gascogne en 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, a entamé la préfiguration d'un second territoire pilote. Officialisé à l'occasion d'un premier comité de pilotage en présence des élus régionaux et communautaires, [cette nouvelle zone atelier](#) ambitionne, sur la base du programme Re-Sources de protection des captages d'eau potable, d'étudier les pratiques agricoles favorables à la fois à la biodiversité et à la qualité de l'eau mais également d'accompagner le changement de pratiques des agriculteurs engagés. Le projet s'appuiera notamment sur les travaux de recherche du PSGAR MAIA.



Entreprises et biodiversité

ACTION : C31

L'année 2025 a notamment consisté à co-construire avec l'OFB la démarche d'animation d'[Entreprises Engagées pour la Nature](#) par l'ARB NA en Nouvelle-Aquitaine pour les entreprises de moins de 100 salariés. C'est une démarche de longue haleine, initiée par la rencontre de têtes de réseaux et la constitution du collectif des parties prenantes (futur jury régional EEN). Le parcours d'accompagnement territorial est finalisé.

Ainsi, un programme porté par la ville de Saintes, et financé pour partie par Nature et Transitions, a débuté par une journée collective inter-entreprises le 02 octobre, organisée en partenariat avec l'ARB NA.

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

	Échelon national	Échelon régional
Nombre d'entreprises adhérentes au 30/11/2025	382	15
Nombre d'entreprises engagées au 30/11/2025	201	13

Adhérent = signature de la charte et engagement à élaborer un plan d'action pour l'entreprise dans un délai de un an.

Engagé = reconnaissance de ce plan d'action par le label EEN.



Dans ce cadre, l'ARB NA est notamment intervenue lors d'**événements régionaux** :

➤ **10 JUILLET**

L'animation d'un atelier aux RBT « mobiliser les acteurs d'un territoire ».

➤ **25 SEPTEMBRE**

Parcours CEC d'accompagnement des entreprises vers une transition durable en septembre.

➤ **17 SEPTEMBRE**

Le laboratoire néo-aquitain de la RSO de l'AFNOR qui organise des rencontres d'entreprises sur la responsabilité sociétale des organisations. Le rendez-vous de septembre, riche d'échanges, s'est tenu à Bardos dans une laiterie avec la thématique « Modèle économique et biodiversité ».

➤ **14 OCTOBRE**

Intervention dans le cadre du réseau d'entreprises "biotop" de La Rochelle pour présenter leur EEN.

➤ **20 NOVEMBRE**

Animation d'un atelier dans le cadre de l'université de l'EFC - « L'EFC et le rapport au vivant, expériences et pistes d'actions ».

➤ **09 DÉCEMBRE**

Webinaire avec VEE "Biodiversité & Entreprise : Risques, Défis, Opportunités".

➤ **05 DÉCEMBRE**

Auprès du groupe de travail "Ports de commerce" de la Région" : EEN.

Des actions en direction des filières économiques pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité ont été engagées :

➤ Par Soltena avec l'accompagnement des filières Chimie et Énergie dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé au dernier trimestre 2025, un webinaire de sensibilisation aux impacts et dépendances à la biodiversité, pour un accompagnement des entreprises en 2026 et 2027 (lancement prévu en février).

➤ Par l'ARB NA dans le cadre du projet LIFE Biodiv'France avec les travaux préparatoires à l'accompagnement de filières prioritaires en région,

➤ Dans le cadre également du partenariat national COSMED (association de TPE/PME de la filière cosmétique) avec les Agences Régionales de la Biodiversité sur l'accompagnement de la filière cosmétique. Une première journée de rencontre avec les professionnels de la filière s'est tenu début novembre en Nouvelle-Aquitaine autour du sujet de l'eau.

Laboratoire Néo aquitain de la RSO
© AFNOR



ORIENTATION D

UNE SOCIÉTÉ RECONNECTÉE À LA NATURE, FORMÉE AUX ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ ET MOBILISÉE POUR AGIR

Expérimentation d'un diagnostic territorial « une seule santé » (One Health) sur le territoire du PNR Médoc

ACTION : D33

La Région Nouvelle-Aquitaine et le PNR Médoc expérimentent la réalisation d'un diagnostic territorial « une seule santé » dans le cadre d'un Contrat Local de Santé (CLS). Ce travail partenarial réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'ARB NA a été conduit sur la période 2024-2025. Ce projet expérimental permet d'évaluer les prérequis nécessaires à la réalisation de cette démarche transversale et transdisciplinaire : définition des concepts, langage commun, nature des livrables, production et analyse de données, représentation des interdépendances...

Les enseignements tirés de cette première expérience permettent d'envisager sa reproductibilité en différents points de la région et le développement d'outils facilitant la visualisation des enjeux et des interactions entre les domaines.

Aires éducatives

ACTION : D35

Les Aires éducatives, petits territoires naturels choisis et gérés de manière participative par les élèves ! Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des élèves » et prennent toutes les décisions concernant l'étude et l'aménagement de leur aire.

En juillet, à la fin de l'année scolaire 2024/2025 :

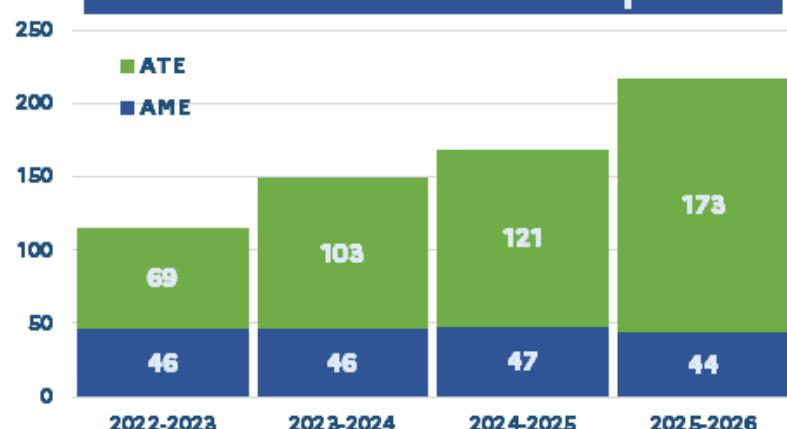
124 écoles se sont vu renouveler leur labellisation*
93 écoles ont été labellisées* pour la première fois*.

À la rentrée 2025/2026, 58 écoles ont nouvellement intégré le programme en vue d'une future labellisation.

On peut se réjouir d'un engouement pour le dispositif et de l'implication des enseignants, avec 65 établissements labellisés plus de 5 fois depuis 2017-2018 ; et même 5 d'entre eux labellisés continûment depuis cette année scolaire-là en Nouvelle-Aquitaine.

Source SAGAE pour la Nouvelle-Aquitaine

Evolution du nombre d'aires éducatives en Nouvelle-Aquitaine



*la labellisation vaut pour 2 ans d'engagement (ATE : aire terrestre éducative- AME : aire marine éducative)
* d'après extraction SAGAE (30/11/2025)



EEDD, Éducation à l'Environnement et au Développement Durable

ACTION : D35

En 2025 les associations du réseau FNE Nouvelle-Aquitaine ont mis en œuvre de nombreuses actions afin de faire connaître la biodiversité et son caractère vital et notamment :

- L'intervention dans le cadre d'un BTS Gestion forestière afin de sensibiliser aux enjeux des chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière ;
- La réalisation d'une plaquette sur la flore des rivières ;
- La rédaction par le le GMHL dans le cadre du Plan Régional d'Actions pour les chiroptères de Nouvelle-Aquitaine, d'un un document d'aide à la prise en compte par les porteurs de projets des enjeux chauves-souris aux différentes étapes ;
- La sensibilisation par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres de 400 salariés et des éco-délégués du collège François Truffaut de Chef Boutonne et la production d'un film documentaire « un espoir pour l'Effraie » grâce au financement participatif.

De son côté, l'Ifrée et ses partenaires ont continué les actions pour l'accompagnement au changement, notamment à destination des entreprises et de la petite enfance. L'Ifrée, en partenariat avec l'OFB, la DREAL et le GRIFS, a notamment contribué à l'appui d'une stratégie de communication et éducative en accompagnement des opérations de translocation du Vison d'Europe dans le cadre du 3^e PNA.

« Comment intégrer la biodiversité dans une organisation ? »

ACTION : D36

La DREAL Nouvelle-Aquitaine et Soltena se sont associés en 2025 dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité pour proposer ce thème de formation à différents publics néo-aquitains. Cette formation de 2 jours, après avoir présenté les notions de base relatives à la biodiversité, a vocation

à apporter les connaissances nécessaires afin de mieux appréhender les leviers d'actions à disposition des entreprises pour agir en faveur de la biodiversité et guider les organisations professionnelles.

Une première session a eu lieu en novembre 2025, à destination des PNR et des collectivités. Une seconde session aura lieu les **22 et 23 janvier 2026** s'adresse à un public d'**organisations professionnelles et acteurs relais**. Une troisième session, organisée en février et mars aura vocation à s'adresser à tous les publics intéressés (entreprises y compris).

Inscription et informations complémentaires :

<https://www.soltena.fr/agenda/formation-comment-integrer-la-biodiversite-dans-une-organisation/>

Former élus et acteurs socioprofessionnels pour un passage à l'action

ACTION : D36

Le territoire de la Nouvelle-Aquitaine connaît une forte dynamique des projets d'aménagement. Ils induisent des pressions susceptibles de dégrader la biodiversité. Le service patrimoine naturel de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a proposé aux bureaux d'études et acteurs concernés de la région un temps d'échange sous la forme de 2 webinaires de deux demi-journées les 25 novembre et 9 décembre. Ce ne sont pas moins de 180 puis 200 participants, issus de bureaux d'études, de collectivités et porteurs de projets de DDT(M) ou de DREAL, qui ont découvert ou approfondi leur connaissance de la réglementation relative aux espèces protégées.

Le replay de ces riches échanges est à retrouver sur le site internet de la DREAL suivant le chemin ci-dessous.

<https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/webinaire-especes-protegees-des-25-novembre-et-9-a15381.html>



ORIENTATION E

LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE POLITIQUES PUBLIQUES AMBITIEUSES, COHÉRENTES ET EFFICACES

Comité Régional pour la Biodiversité et commission « stratégies »

ACTION : E40

Le Comité Régional Biodiversité (CRB) est une instance obligatoire d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité. Il est co-présidé par l'État et la Région. La SRB lui confie un rôle dans la consolidation de la gouvernance régionale autour de la biodiversité et dans le suivi de la stratégie.

À la suite du renouvellement du comité l'an passé, la séance plénière annuelle s'est tenue le 20 mars et a été l'occasion de présenter, notamment, le bilan annuel 2024 SRB. Le CRB a également été saisi par le Préfet maritime pour se prononcer sur la refonte du Document Stratégique de Façade. Un avis favorable avec réserves a été rendu.

Par ailleurs, en 2025, une commission « stratégies » réunissant une trentaine de membres volontaires a été constituée au sein du CRB avec notamment comme objectif de contribuer aux étapes clefs des travaux des documents stratégiques sur la biodiversité et de préparer le cas échéant les propositions d'avis pour les séances plénières du CRB.

Mission Nature

ACTION : E45

Le jeu de grattage en faveur de la biodiversité, dit « Mission Nature », lancé en 2023 par l'OFB et la Française Des Jeux (FDJ), a permis, cette année de financer 3 projets sur le territoire néo-aquitain. 2025 était l'océan et du littoral, les trois projets lauréats sont en Charente-Maritime.

Pour plus d'information sur ces projets et ceux des éditions précédentes :

<https://ofb.gouv.fr/mission-nature-un-jeu-de-grattage-en-faveur-de-la-biodiversite>





Bilan de l'Appel à Projets « Fonds NAture »

ACTION : E46

Le Fonds NAture, lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la Fondation du patrimoine, est dédié à la collecte de fonds publics et privés pour le financement d'actions concrètes en faveur de la préservation des espaces naturels et de la biodiversité. Il est doté d'un montant annuel de 200 000 euros financé à parité par la Région et la Fondation du patrimoine pour assurer un effet levier auprès des mécènes privés qui viendront l'abonder. En 2025, les deux premiers mécènes, la Fondation Etrillard et le Fonds Osmose (Fonds de dotation du Groupe Aramis) ont rejoint le Fonds NAture.

Lors du premier comité de sélection le 1^{er} juillet 2025, 8 lauréats sur 34 dossiers reçus ont été retenus. Parmi ces derniers, quatre projets portent sur des « travaux de restauration d'espaces naturels », un projet est dédié à l'aménagement spécifique d'un bâtiment pour la biodiversité, et trois sur de « l'acquisition foncière », permettant ainsi de couvrir l'ensemble des actions soutenues par le Fonds NAture sur 5 départements de la Nouvelle-Aquitaine.

Ces projets diversifiés concernent aussi bien le maintien de prairies humides par du pâturage extensif que l'effacement d'un étang pour permettre à une rivière de retrouver son lit naturel ou des acquisitions foncières ayant pour but de préserver des réservoirs de biodiversité d'un potentiel changement d'occupation du sol irréversible et ainsi reconstituer les cortèges de faune et de flore présents.

Comité de sélection du Fonds NAture
© Région Nouvelle-Aquitaine



PARTIE 3 perspectives 2026

COMITÉ DE SUIVI

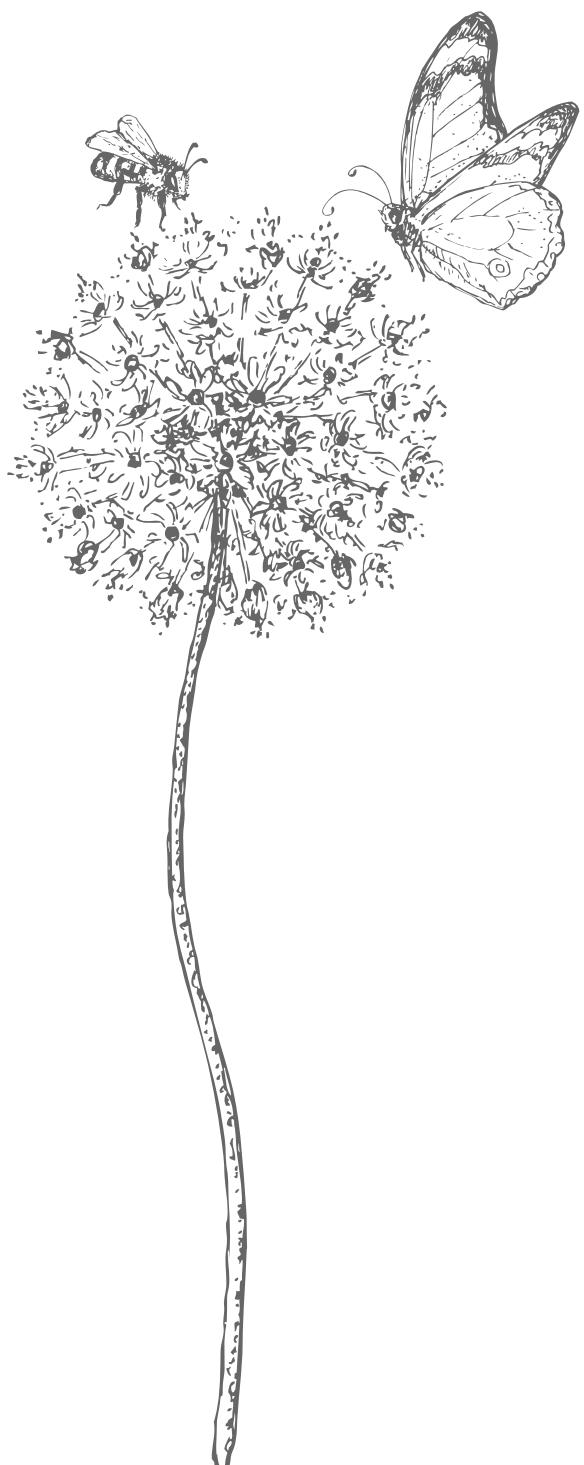
Le 3 février 2026 se réunira le comité annuel de suivi de la SRB à Limoges, en présence des principaux pilotes et contributeurs de la stratégie. Le présent bilan sera notamment présenté au comité.

PLANIFICATION

La communauté européenne a adopté un règlement de restauration de la nature en 2024. Celui va se décliner en France sous la forme d'un plan d'action national pour restaurer la nature. Les citoyens ont été consulté à ce sujet durant l'été 2025. Le plan de restauration s'intégrera aux dispositifs nationaux de planification écologiques existants et s'appuiera localement sur : les [plans d'action territoriaux de la Stratégie nationale pour les aires protégées](#), les plans régionaux santé environnement ([PRSE](#)), les feuilles de route de la planification écologique (FRPE) et bien évidemment les SRB. La SRB en Nouvelle-Aquitaine trouvera toute sa place dans ce processus de planification.

SÉMINAIRE DE RESTITUTION SFN

L'année 2026 sera marquée par le bilan de l'animation **LIFE ARTISAN** en Nouvelle-Aquitaine. La Direction régionale de l'OFB proposera une journée de restitution consacrée à l'**efficacité des SfN**, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Oieau, portant respectivement les projets européens NBRACER et NATALIE, afin de partager les enseignements, renforcer les coopérations et ouvrir de nouvelles perspectives pour les territoires.



PARTIE 5 glossaire

AAP Appel à Projets	FNE-NA France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine	REEEENA Réseau Espèces Exotiques Envahissantes de Nouvelle- Aquitaine
AMI Appel à Manifestation d'Intérêt	FONDS NATURE Fonds Nouvelle-Aquitaine Territoire Uni pour Restaurer nos Ecosystèmes	RNR Réserve Naturelle Régionale
ABC Atlas de la Biodiversité Communale		
ARB NA Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine		
CEN Conservatoire d'Espaces Naturels	GODS Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	SAGE Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
CF UICN Comité Français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature	GT Groupe de travail	SNAP Stratégie Nationale pour les Aires Protégées
COP Conférence des Parties	NA Nouvelle-Aquitaine	SFN Solutions Fondées sur la Nature
CRB Comité Régional de la Biodiversité	OFB Office Français de la Biodiversité	SLB Stratégie Locale Biodiversité
DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	ONF Office National des Forêts	SNB 2030 Stratégie Nationale Biodiversité 2030
EEE Espèce Exotique Envahissante	PAT Plan d'Actions Territorial	SRB NA Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
EEN Entreprise Engagée pour la Nature	PNRLG Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	SREEE Stratégie Régionale relative aux Espèces Exotiques Envahissantes
ERC Séquence Éviter – Réduire - Compenser	PSGAR Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale	TEN Territoire Engagé pour la Nature



Document édité par l'Agence Régionale de la Biodiversité (janvier 2026)

